



UDC 004.03

## LA STANDARTISATION

Stud. R.A. Turner, gr. BMSt-13

Superviseur professeur adjoint N.S. Shkura

Kiev Université nationale de technologie et de design

Le but de la standartisation est l'acquisition du degré optimal du règlement à n'importe quel domaine au moyen d'une utilisation large des exigences, des normes pour la résolution des problèmes existant réellement, planifiés ou potentiels.

La standartisation est une activité dirigée pour l'élaboration et l'établissement des exigences, normes, règles et caractéristiques obligatoires à l'exécution.

La tâche est à assurer au consommateur le droit à l'acquisition des marchandises de bonne qualité pour le prix acceptable, ainsi que le droit à la sécurité et le confort du travail.

Les résultats principaux de l'activité de standartisation doivent être l'augmentation du degré de la conformité du produit (du service), les procès à leur destination fonctionnelle, l'élimination des barrières techniques dans l'échange des marchandises internationales, l'assistance au progrès scientifique technique et la coopération dans les domaines divers.

La standartisation se réalise à des niveaux différents. Le niveau de la standartisation se distingue en fonction de celui-là, les participants de quelle région géographique, économique, politique du monde adoptent le standard. Ainsi, si la participation à la standartisation est ouverte aux organismes correspondants de n'importe quel pays, c'est la standartisation internationale. La standartisation régionale c'est une activité ouverte seulement pour les organismes correspondants des états d'une certaine région géographique, politique ou économique du monde. Toutes les deux se réalisent par les experts des pays participants aux organisations correspondantes régionales et internationales. La standartisation nationale est dans un état concret. Avec cela elle peut se réaliser aussi aux niveaux différents: au niveau d'Etat, de branche, dans n'importe quel secteur de l'économie, au niveau des associations, des sociétés industrielles, des entreprises (fabriques, usines) et les institutions.

Le standard est un document réglementaire élaboré à la base du consensus, ratifié par l'organisme legal, et est dirigé à l'acquisition du degré optimal du règlement dans un certain domaine. Dans le standard, on établit les règles, les caractéristiques concernant les aspects divers de l'activité ou leurs résultats et multiple les principes totaux. Le standard doit se baser sur les résultats généralisés des études scientifiques, des acquisitions techniques et une expérience pratique.

Le standard fondamental est un document réglementaire, qui contient les positions générales ou dirigeantes pour le domaine donné. On l'utilise habituellement comme standard, ou comme document méthodique, à la base duquel on peut élaborer d'autres standards. On l'élabore pour contribuer à la compréhension mutuelle, l'unité technique et la corrélation des activités dans les domaines divers de la science, de la technique et de la production. Cet aspect des documents réglementaires établit de tels principes d'organisation et règlements, exigences, règles et normes, qui sont examinés comme universels à ces sphères et doivent contribuer à l'exécution des buts généraux pour la science, ainsi que pour la production. Le standard terminologique, dont l'objet de la standartisation sont les termes.

Les standards pour les méthodes du contrôle (les essais, les mesures, l'analyse) assurent au maximum l'objectivité des estimations, exigences obligatoires à la qualité de la production, qui se trouvent dans le standard de celle-ci. Le critère principal de l'objectivité de la méthode du contrôle (l'essai, la mesure, l'analyse) est la reproductivité et la comparabilité des résultats. Il est nécessaire de se servir des méthodes du contrôle, standarter des essais,



des mesures et une analyse, puisqu'elles sont basées sur l'expérience internationale et les acquisitions avancées.

Le standard de la production établit les exigences pour l'aspect concrète de la production, ou les groupes de la production homogène. Dans la pratique de notre pays on distingue deux variétés de cette catégorie des documents réglementaires:

- les standards des spécifications générales, qui contiennent les exigences générales envers les groupes de la production homogène;
- les standards des spécifications contiennent les exigences envers la production concrète.

Le standard du procès, le standard du service, ce sont les documents réglementaires, où comme le procès (par exemple, méthodes de fabrication), le service (par exemple, l'auto-service, le transport, le service bancaire etc.) font l'objet de la standardisation. Les standards des travaux (les procès) établissent les demandes envers les aspects concrets des travaux, qui se réalisent aux stades différentes du cycle de vie de la production: elaborations, productions, l'exploitation (la consommation), transports, l'utilisation.

L'assortiment des documents réglementaires comprend les documents principaux, selon lesquels on élabore et fabrique la production. Dans l'assortiment des documents réglementaires entrent:

1. Les standards de toutes les catégories et les aspects;
2. Les spécifications de toutes les catégories;
3. Les instructions méthodiques;
4. Les recommandations méthodiques;
5. Les lettres instructives des Normes d'Etat d'Ukraine.

Les catégories des standards:

1. Les standards internationaux;
2. Les standards nationaux;
3. Les standards de branche;
4. Les standards des pays de la CEI;
5. Les standards des entreprises.

Les standards internationaux agissent dans la limite de tous les pays, entre lesquels les contrats sont conclus. Selon les standards internationaux on produit la production destinée à l'exportation. Les standards nationaux sont les standards, élaborés dans un pays pris à part dont les exigences correspondent à la production de ce pays producteur. Les standards de branche sont élaborés conformément à la production d'une certaine branche. Leurs exigences ne doivent pas contredire aux exigences obligatoires des standards nationaux, ainsi qu'aux règles et aux normes de la sécurité établie pour cette branche. Ces standards sont adoptés par les administrations de la gestion (ministères, par exemple), qui sont responsables de la conformité des exigences des standards de branche aux exigences obligatoires des normes d'Etat d'Ukraine.

Mots-clés: la standardisation, la qualité, le service, la spécification, la production.

#### REFERENCES:

1. Французька мова: Методичні вказівки до практичних занять для студентів III-IV курсів спеціальності «Метрологія, стандартизація, якість» / Упор.: С.Г. Дорофєєва.- К.: КНУТД, 2009.-56 с. Французькою мовою
2. Закон України «Про стандартизацію» // Відомості Верховної Ради України. – 2001. – № 31.
3. ДСТУ 1.0: 2003 Національна стандартизація. Основні положення.
4. ДСТУ ISO 9000:2015 Системи управління якістю. Основні положення та словник термінів.